



site web

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance spéciale tenue 20 juillet 2023 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal.

Sont présents :

Messieurs Denis Laprise,
Jean-Claude Giroux,
Mme Madeleine Vermette,
M. Eric Talbot,

Est absent: M. Steve Raby

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Sont également présents : Madame Claudette Aubé, et monsieur Yves Bernard respectivement Directrice générale/secrétaire-greffier et directeur général adjoint/secrétaire-greffier adjoint.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-07-11 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madeleine Vermette, appuyée par Eric Talbot, et résolu de demander au maire d'ouvrir la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-07-12 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par monsieur Jean-Claude Giroux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 : Résolution pour affectation du surplus accumulé pour paiement d'immobilisation.
- 4 : Modification de la résolution 2023-04-11 – Reddition de comptes pour l'aide à l'entretien du réseau routier.
- 5 : Remplacement – Préposé eau potable et eaux usées.
- 6 : Résolution pour travaux de réfection complexe.
- 7 : Résolution pour feux d'artifice – Rochefest 23 juillet 2023.
- 8 : Période de questions.
- 9 : Levée de la séance.



3- AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

2023-05-13 : RÉOLUTION POUR AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR PAIEMENT D'IMMOBILISATION.

Considérant les dépenses en immobilisations effectuées de 58 212.47 \$ au cours de l'année financière 2022;

Considérant le surplus accumulé non affecté de 178 080 \$;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise, et résolu d'affecter le montant de 58 212.47 \$ au surplus accumulé non affecté pour des dépenses en immobilisations du même montant effectuées au cours de l'année financière 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-04-11

2023-07-14: MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-04-11 : REDDITION DE COMPTES POUR L'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER.

Attendu que le MTMD a versé une compensation de 104 572 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2022;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que les interventions réalisées par la Municipalité sur ces routes se répartissent comme suit :

Système de sécurité :	3 367 \$
Chaussée:	11 400 \$
Drainage :	3 255 \$
Abord des routes :	1 317 \$
Entretien d'hiver :	34 857 \$

Pour un total de : 54 196 \$

Attendu qu'un montant supplémentaire de 131 327,37 \$ a également été défrayé par la Municipalité pour l'entretien d'hiver des routes locales 1 et 2;

En conséquence, il est proposé par Madeleine Vermette, appuyée par Jean-Claude Giroux, et résolu :

-Que le conseil approuve les dépenses de 54 196 \$ pour les travaux exécutés sur les chemins de niveau 1 et 2 pour un montant subventionné de 104 572 \$ conformément aux exigences du MTMD;

-Que le conseil justifie le montant supplémentaire de 50 376 \$ requis pour atteindre le montant de la compensation de 104 572 \$ par le coût du déneigement des routes municipales qui a atteint 166 181 \$ ainsi que l'ajout d'équipement de sécurité de lignage de rues dont le coût n'est pas justifiable dans ce programme du MTMD.



Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5- REMPLACEMENT - PRÉPOSÉE EAU POTABLE ET EAUX USÉES

M. Le maire nous mentionne que des contacts sont actuellement en cours afin de trouver un/e remplaçant/e à la personne responsable eau potable et eaux usées. À ce jour, aucune entente formelle n'a été convenue.

6- TRAVAUX DE RÉFECTION DU COMPLEXE

2023-07-15 : RÉOLUTION POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DU COMPLEXE MUNICIPAL

Attendu que le conseil a demandé une soumission à l'entreprise INNOVATOIT pour la réfection de la toiture du Complexe municipal;

Attendu que la toiture du complexe municipal nécessite des travaux de réparations à l'égard de la présence de fuites d'eau;

Attendu que les prévisions budgétaires nous permettent de procéder à cette réparation;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Eric Talbot, et résolu d'accepter la soumission de l'entreprise Innovatoit pour la réfection du toit au montant de 58 000,00 \$ et d'autoriser le maire et la direction générale de la municipalité de procéder à la signature du contrat en conséquence.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7- FEUX D'ARTIFICE – ROCHEFEST 22 JUILLET 2023

2023-07-16 : LANCEMENT DES FEUX D'ARTIFICE - ROCHEFEST 22 JUILLET 2023

Attendu que le conseil municipal a autorisé la tenue de feux d'artifice lors du Rochefest du 22 juillet 2023;

Attendu que des pompiers volontaires seront probablement requis pour déclencher ces feux d'artifice par le Comité des Loisirs de Sainte-Euphémie;

En conséquence, il est proposé par Madeleine Vermette, appuyée par Denis Laprise, et résolu que le conseil municipal autorise le Service Incendie à allumer ces feux d'artifice pour le Comité des Loisirs de Sainte-Euphémie

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée lors de la séance.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-04-17 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par Eric Talbot et résolu de lever la séance.



Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire lève la séance à 19h45

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Gilles Giroux", is written over a horizontal line.

Gilles Giroux, Maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Yves Bernard", is written over a horizontal line.

Yves Bernard, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 20 juillet 2023.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 14 août 2023.